



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 451-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 143 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 419 600 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-JOACHIM

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite rénover et mettre aux normes son hôtel de ville afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et d'assurer le soutien nécessaire en cas de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 2 138 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'un financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), couvrant 70 % des dépenses;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1061 du Code municipal du Québec, n'est soumis qu'à l'approbation du ministre un règlement d'emprunt dont au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes;

ATTENDU QUE le règlement visant à décréter une dépense de 2 138 000 \$ pour la rénovation de l'hôtel de ville. Ce montant inclut une subvention de 1 419 600 \$ provenant du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) décrite à l'annexe « C ». La Municipalité assumera le montant résiduel de 718 400 \$ à partir de son flux de trésorerie et du surplus non affecté;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt est nécessaire uniquement pour couvrir les paiements progressifs au soumissionnaire, avant que le MAMH procède au versement final du programme PRACIM;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé rénover et mettre aux normes son hôtel de ville selon les plans et devis préparés par MTA Architectes et Pageau-Morel, portant les numéros MTA-21-383 et 4321-001-000 en date du 28 mars 2024 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par MTA Architectes, en date du 29 mars 2024, ainsi qu'à l'estimation des dépenses, préparée par Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » (Bordereau de prix et formulaire de ventilation des coûts) et « B » (Estimation des dépenses).

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 138 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 419 600 \$ sur une période de 5 ans et affecter la somme 718 400 \$ du flux de trésorerie et du surplus non affecté.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé,

ANNEXES « A »
BORDEREAU DE PRIX ET FORMULAIRE DE VENTILATION DES COÛTS

Martin Tanguay architecte inc.

Rénovation et mise aux normes
 Hôtel de ville de Saint-Joachim
 Projet #01-2024

FORMULE DE SOUMISSION

Page 1 de 2

Section 00101

.1 **PROJET :** Travaux de rénovation et mise aux normes
 Hôtel de ville de Saint-Joachim

.2 **ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE:**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a fait appel d'offres pour : les travaux rénovation et mise aux normes – Hôtel de ville de Saint-Joachim, LE SOUMISSIONNAIRE SOUSSIGNE, en réponse à la demande de soumission et après avoir pris connaissance des documents de soumission et contractuels, instructions et clauses, de même que des plans et devis décrits précédemment et de tous les addenda émis, s'engage à fournir tous les matériaux, l'outillage, la main-d'œuvre et la machinerie nécessaire à l'exécution de l'ouvrage décrit à la section 00100 concernant sa spécialité et compléter les travaux selon les instructions des plans et devis.

SPÉCIALITÉ: ENTREPRENEUR GÉNÉRAL Lévesque & Associés Construction Inc.

Liste des addendas reçus : Voir addendas ci-joints en annexe

.1	A) Prix pour travaux	<u>1 812 350.00</u>	\$
	B) + TPS	<u>90 617.51</u>	\$
	C) + TVQ	<u>180 781.91</u>	\$
	D) = Soumission totale pour travaux (incluant toutes les taxes)	<u>2 083 749.42</u>	\$

SIGNATURE :  14 mai 2024
 Entrepreneur (soumissionnaire) Date
 Vincent Cormiveau, directeur des chantiers

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Lévesque & Associés Construction Inc.
 CHARGÉ DE PROJET : Guillaume Couture-Pelletier
 ADRESSE D'AFFAIRES : 220-1200, avenue Saint-Jean-Baptiste
Québec (Québec) G2E 5E8
 TÉLÉPHONE : 418-263-0982
 TÉLÉCOPIEUR : 418-263-0985

Le prix déposé est définitif et il comprend les prix coûtants, les services, les taxes de vente et les autres taxes incluant T.P.S. et T.V.Q. L'Entrepreneur devra prévoir toute augmentation de la main-d'œuvre possible. A ce poste, il n'y aura aucune circonstance de réajustement.

.3 **TERMES ET CONDITIONS DE LA SOUMISSION**

- .1 La présente soumission constitue une offre qui demeure valable et irrévocable jusqu'à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de la date fixée par la Municipalité de Saint-Joachim pour l'ouverture des soumissions visant lesdits travaux.
- .2 Les prix englobent et couvrent tous les droits de brevet de même que toutes les taxes applicables, droits et impositions des gouvernements fédéral, provincial et municipal, les coûts de transport des matériaux.

Martin Tanguay architecte inc.

Rénovation et mise aux normes
 Hôtel de ville de Saint-Joachim
 Projet #01-2024

FORMULE DE SOUMISSION

Page 2 de 2

Section 00101

.4 **VENTILATION DE LA SOUMISSION**

.1	Architecture	<u>1 023 797.53</u>	\$
.2	Structure/civil	<u>100 783.08</u>	\$
.3	Mécanique / Électricité	<u>707 330.80</u>	\$
.4	Conditions générales/Administration et profit	<u>251 838.00</u>	\$
	Total	<u>2 083 749.42</u>	\$ (inclus les taxes)

ANNEXES « A » (SUITE)
BORDEREAU DE PRIX ET FORMULAIRE DE VENTILATION DES COÛTS

Martin Tanguay architecte inc.

Rénovation et mise aux normes
 Hôtel de ville de Saint-Joachim
 Projet #01-2024

BORDEREAU DE SOUMISSION

Page 2 de 2

Section 00102

.7 Fourniture et installation de l'ensemble puisard/pompe pour le monte-personne	Coûts :	<u>4 200.00\$</u>
.8 Autres	Coûts :	<u>1.00 \$</u>
<u>Ventilation</u>		
.1 Démolition	Coûts :	<u>200.00\$</u>
.2 Réseaux de ventilation	Coûts :	<u>325.00\$</u>
.3 Calorifugeage	Coûts :	<u>125.00\$</u>
.4 Échangeur d'air au toit	Coûts :	<u>1.00 \$</u>
.5 Nettoyage	Coûts :	<u>300.00\$</u>
.6 Équilibrage	Coûts :	<u>80.00\$</u>
.7 Autres	Coûts :	<u>1.00 \$</u>
<u>Régulation</u>		
.1 Matériel	Coûts :	<u>10.00 \$</u>
.2 Programmation	Coûts :	<u>10.00\$</u>
.3 Autres	Coûts :	<u>10.00\$</u>
<u>Électricité</u>		
.1 Démolition	Coûts :	<u>10.00\$</u>
.2 Distribution normale	Coûts :	<u>300.00\$</u>
.3 Distribution urgence	Coûts :	<u>10.00\$</u>
.4 Raccordements/travaux connexes à l'installation du monte-personne	Coûts :	<u>100.00 \$</u>
.5 Appareils d'éclairage normal	Coûts :	<u>200.00 \$</u>
.6 Appareils d'éclairage d'urgence	Coûts :	<u>10.00\$</u>
.7 Data/télécomm (conduits vides)	Coûts :	<u>50.00 \$</u>
.8 Alarme-incendie	Coûts :	<u>200.00\$</u>
.9 Autres	Coûts :	<u>150.00 \$</u>
	TOTAL :	<u>8 698.00 \$ (3)</u> (exclus les taxes)
	GRAND TOTAL :	<u>113 399.47 \$</u> (1+2+3) (exclus les taxes)

ANNEXES « A » (SUITE)
BORDEREAU DE PRIX ET FORMULAIRE DE VENTILATION DES COÛTS

Martin Tanguay architecte inc.

Rénovation et mise aux normes
Hôtel de ville de Saint-Joachim
Projet #01-2024

**VENTILATION DES COÛTS DE
SOUSSION**

Page 2 de 2
Section 00103

INGÉNIERIE :

Structure

- Travaux de démolition spécifiques	Coûts :	19 594.71	\$
- Dalle inférieure			
• Excavation	Coûts :	6 053.81	\$
• Remblais	Coûts :	2 085.26	\$
• Dalle sur sol	Coûts :	990.62	\$
• Fosse pour monte-personne	Coûts :	7 531.67	\$
• Excavation et ajout de criblure de pierre sous le palier de l'entrée principale	Coûts :	221.74	\$
- Charpenterie de bois	Coûts :	25 000.00	\$
- Charpenterie d'acier	Coûts :	15 000.00	\$
- Dalles sur sol extérieures incluant excavation et remblais	Coûts :	10 028.71	\$
- Étaieiment temporaire	Coûts :	150.00	\$
- Pieux vissés	Coûts :	1 000.00	\$

Mécanique/ électricité

Division 22 – Plomberie

- Plomberie - Démolition	Coûts :	12 000.00	\$
- Plomberie - Construction	Coûts :	95 100.00	\$
- Plomberie - Autres travaux	Coûts :	18 800.00	\$

Division 23 – CVCA

- Nouveaux condenseurs	Coûts :	37 927.00	\$
- Chauffage/ refroidissement – Démolition	Coûts :	1.00	\$
- Chauffage/ refroidissement – Construction	Coûts :	1.00	\$
- Chauffage/ refroidissement – Autres travaux	Coûts :	1.00	\$
- Ventilation - Démolition	Coûts :	28 600.00	\$
- Ventilation - Construction	Coûts :	118 400.00	\$
- Ventilation - Autres travaux	Coûts :	39 986.00	\$

Division 25 – Régulation automatique

- Régulation et contrôle	Coûts :	89 500.00	\$
--------------------------	---------	-----------	----

Division 26 – Électricité

- Électricité - Démolition	Coûts :	10 000.00	\$
- Électricité – raccordement CVCA	Coûts :	4 000.00	\$
- Électricité - raccordement régulation	Coûts :	1 000.00	\$
- Électricité - Autres travaux	Coûts :	159 888.00	\$

Conditions générales

- Organisation de chantier	Coûts :	80 648.45	\$
- Administration et profits	Coûts :	134 548.73	\$
- Nettoyage de chantier et grand ménage	Coûts :	3 840.00	\$

Total de la soumission avant taxes (à reporter à la formule de soumission) 1 812 350.00 \$

ANNEXES « C »

Lettre de Confirmation de l'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)



Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

PAR COURRIEL

Québec, le 10 juin 2024

Monsieur Mario Langevin
Maire
Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim
172, rue de l'Église
Saint-Joachim (Québec) G0A 3X0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le projet de rénovation d'un bâtiment multifonctionnel est admissible à une aide financière de 1 419 600 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 028 000 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales. Cette aide financière prend en considération la taille de la population et la capacité financière de la Municipalité.

Une convention d'aide financière établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière vous sera transmise à la suite de l'octroi du contrat de construction par la Municipalité. Je vous rappelle l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui, j'en suis certaine, contribuera à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

Finalement, en ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la Municipalité.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures aux collectivités au 418 691-2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ANDRÉE LAFOREST

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
ministre@mam.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Loto-Québec, 9^e étage
500, rue Sherbrooke Ouest, bur. 944
Montréal (Québec) H3A 3C6